

PROCES - VERBAL
de la séance du Conseil Municipal du lundi 11 mars 2019

La séance est ouverte à 20^h00 sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** - Francis **SCHEYDER** - Elisabeth **BECK** - Suzanne **SCHNELL** et Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** – Josiane **FAUTH** – Dominique **FRITSCHMANN** – Jean-Luc **HERRMANN** – Pierre **BERNHARDT** – Jean-Marc **FISCHBACH** – Jean-Marie **MATTER** – Cathy **MUNSCH** – Lionel **STEINMETZ** – Caroline **HOFSTETTER** – Vincent **LEININGER** – Sandrine **RUCH** — Elisabeth **ROTH** – Elisabeth **SCHLEWITZ**

Absents ayant donné procuration :

Jean-Marc **KRENER** par procuration donnée à Francis **SCHEYDER**
Nicole **GESCHWIND** par procuration donnée à Anny **STUCKI**
Daniel **JUNG** par procuration donnée à Jean-Marc **FISCHBACH**
Catherine **SCHWARTZ** par procuration donnée à Hans **DOEPPEN**

Absents excusés :

Claude **REIMANN** - Lucie-Laure **MOREY** – Steeve **FERTIG**

La majorité des membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Elisabeth **SCHLEWITZ** pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. *Finances locales – Décisions budgétaires – Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)*
2. *Divers*

1° Finances locales – Décisions budgétaires – Débat d’Orientations Budgétaires (DOB)

M. Francis Scheyder, Maire-Adjoint chargé des Ressources financières, présente le rapport sur les orientations budgétaires 2019.

I) Les raisons du Débat d’Orientations Budgétaires :

Selon les termes de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d’Orientation Budgétaire fait l’objet d’une délibération du Conseil Municipal.

Le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB ci-après) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l’année d’exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l’évolution du personnel ou les grandes dépenses et recettes en fonctionnement ainsi qu’en investissement.

Conformément aux dispositions respectives des articles L2312-1, L5211-36, L3312-1 et L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat d’orientations générales de ce budget. Les obligations relatives au DOB s’appliquent également aux budgets annexes.

II) Le contexte économique et les prévisions de croissance :

En 2017, l’activité économique de la France s’était caractérisée par une accélération dont les principaux moteurs étaient la demande intérieure et le commerce extérieur, permettant une croissance du PIB de 2.2% avec une inflation de 1.0%.

Le Gouvernement prévoit un repli de la croissance à 1.5% en 2018 et 2019. Selon l'Insee, le mouvement des gilets jaunes pèsera sur la croissance de 2018 en entraînant une perte d'au moins 0,1%.

Le Gouvernement envisage une hausse de l’inflation à 1.8% en 2018 et 1.4% en 2019. Ce dernier chiffre est prévu sur la base d’une stabilisation du prix du pétrole alors que la baisse de son coût au second semestre 2018 a déjà été rattrapée lors des 15 premiers jours de janvier 2019 (baisse de la production de l’Arabie Saoudite).

Il est à noter que le Haut Conseil des Finances publiques a validé les hypothèses du Gouvernement.

Il est rappelé que le Projet de loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022 prévoit :

- Un effort d’économie demandé à l’ensemble des administrations publiques de 50 Md€ sur la période.
- Une contribution des collectivités locales à hauteur de 13 Md€ soit 16% de l’effort, grâce à un encadrement des dépenses des collectivités par une réduction de la hausse tendancielle de la dépense limitée à +1,2% (inflation comprise).
- Un objectif de désendettement.

La nouvelle loi de Finances ne baisse pas l’enveloppe globale de la DGF pour 2019. Il faut cependant s’attendre à une nouvelle baisse de cette dotation car le financement de l’accroissement de la

péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale) est assuré par l'écêtement de la dotation forfaitaire.

Par ailleurs, il est rappelé que l'article 5 de la loi de finances 2018 prévoit un dégrèvement progressif de la taxe d'habitation : diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020.

Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation en 2020.

L'Etat a promis de compenser à l'euro près la somme qui ne tombera plus dans les caisses de la commune via l'impôt.

Mais si le mécanisme du dégrèvement garantit bien la compensation intégrale des recettes des communes, il est également à souligner que cette compensation se fera sur la base des taux et des abattements en vigueur en 2017.

La municipalité a tenu compte de ces nouvelles baisses de recettes pour l'élaboration du budget 2019.

III) RESULTATS 2018 - Budget Principal

Section de fonctionnement :	excédent de	1 147 k€
Section d'investissement :	déficit de	305 k€
soit un excédent global de :		842 k€

IV) BUDGET PRIMITIF 2019 – Section de fonctionnement

Dépenses

- Les charges à caractère général augmenteront légèrement du fait de l'inscription de crédits pour la mise aux normes du camion et l'augmentation des tarifs des combustibles et carburants.
- Les charges de personnel seront en légère augmentation en raison de l'évolution de carrière des agents liée aux avancements de grades, promotions internes et d'échelon, ainsi que la présence dans les effectifs d'un deuxième agent de Police Municipale.
- Le virement à la section d'investissement sera affecté au déficit d'investissement (305 k€), au remboursement du capital de la dette et des dépenses d'équipement.

Recettes

- Les recettes de fonctionnement seront globalement stables par rapport à celles de 2018.
- Les nouvelles règles de revalorisation des valeurs locatives cadastrales entraîneront une hausse des bases d'imposition de la fiscalité directe locale de 2,2 %.
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

En 2019, la dotation forfaitaire d'une commune est composée :

- du montant de dotation forfaitaire perçu en 2018 ("dotation forfaitaire notifiée en 2018");
- d'une part liée à la variation de la population entre 2018 et 2019 ; cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population ;
- d'un écêtement appliqué sur la dotation forfaitaire ; cet écêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil (ce prélèvement alimente les besoins à financer à l'intérieur de l'enveloppe DGF du bloc communal : hausse de la population, évolutions de la carte intercommunale, progression des dotations de péréquation, etc.).

NB : De 2014 à 2017, un élément supplémentaire est intervenu dans le calcul de la dotation forfaitaire : une "contribution au redressement des finances publiques" (CRFP) a été prélevée chaque année sur la dotation forfaitaire, pour la généralité des communes. Cette contribution est supprimée depuis 2018. Toutefois, les baisses subies au titre des contributions appliquées entre 2014 et 2017 sont définitivement intégrées dans la dotation forfaitaire.

Pour mémoire évolution de la DGF depuis 2014 :

Evolution de la DGF de la commune depuis 2014			
Année	Montant €	Perte en %	Perte en €
2014	503 899,00		
2015	446 156,00	-11,46%	-57 743,00
2016	350 362,00	-21,47%	-95 794,00
2017	341 439,00	-2,55%	-8 923,00
2018	331 425,00	-2,93%	-10 014,00
2019*	321 511,00	-2,99%	-9 914,00
Perte depuis 2014 :		-36,20%	-182 388,00

* Estimation réalisée selon informations AMF

Pour Ingwiller la baisse de la DGF liée à la variation de la population est estimée à - 3 661 €. La population a effectivement diminué de 42 habitants entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, la baisse liée à l'écrêtement est estimée - 6 253 €.

La commune est concernée par l'écrêtement car son potentiel fiscal est supérieur au seuil déclencheur.

La baisse de la DGF entre 2014 et 2019 s'élève à 182 388 € soit une baisse d'environ 36%.

- La reprise de l'excédent de fonctionnement 2018 sera de 842 k€, soit l'excédent de fonctionnement de 1147 k€ diminué de 305 k€ représentant le montant nécessaire à la couverture du déficit d'investissement (affectation du résultat).

V) **BUDGET PRIMITIF 2019 – Section d'investissement**

Dépenses

Le remboursement de la part de capital de la dette représente 323 k€. Les intérêts sont inscrits en fonctionnement.

Les principales dépenses d'investissement pour 2019 qui seront inscrites au budget primitif sont :

Dépenses engagées / Restes à réaliser :

- Diagnostic qualité de l'air groupe scolaire ;
- Contrat Moder ;
- Rénovation appareils de lutte contre l'incendie (Poteaux Incendies) ;

- Système de vidéo protection de l'espace public ;
- Matériel et outillage services techniques et espaces verts ;
- Acquisition d'illumination et de décorations.

Nouveaux Investissements :

- **VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC :**
 - Voirie rue de la Forêt ;
 - Voirie rue de l'Asile ;
 - Voirie rue des Fleurs/Lilas ;
 - Voirie rue du 11 Novembre ;
 - Voirie Rte de Rothbach ;
 - Aménagements voirie divers ;
 - Aménagement urbain centre-ville (Secteur rue du 11 Novembre) ;
 - Eclairage public 2017 (Fds de concours) ;
 - Eclairage Rue de La Petite Pierre (remplacement BLF).

- **EQUIPEMENTS :**
 - Rénovation revêtement terrain de foot ;
 - Alarme école ;
 - Travaux d'amélioration traitement air école suivant résultat diagnostic ;
 - Equipements informatiques de 3 salles de classe école primaire ;
 - Photocopieurs groupe scolaire (école maternelle et école élémentaire)
 - Optimisation chaufferie groupe scolaire ;
 - Equipements sportifs gymnase ;
 - Relevage de l'orgue de l'église catholique ;
 - Mise aux normes d'accessibilité de l'église protestante ;
 - Réfection Ateliers municipaux (rénovation atelier serrurerie, création aire de lavage, déplacement portique d'entrée pour création sas de sécurité) ;
 - Equipements urbains (bacs à fleurs, poubelles centre-ville) ;
 - Aménagement locaux sous-sol Halle centre-ville.

- **TERRAINS ET BATIMENTS**
 - Acquisitions terrains divers ;
 - Acquisitions bâtiments divers ;
 - Remontage du hall de stockage aux ateliers municipaux.

- **ETUDES**
 - Réaménagement de la Mairie ;
 - Aménagement urbain centre-ville (Secteur rue du 11 Novembre) ;
 - Restructuration plateau sportif (solde) ;
 - Diverses études d'impact.

Recettes

Les fonds propres (autofinancement) financeront une grande partie des programmes d'investissement.

Le solde du prêt souscrit pour le projet du centre-ville sera débloqué pour le financement des travaux de restructuration du bourg-centre qui restent à réaliser, soit 599 500 €.

Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) représentera environ 310 k€ en 2019 (remboursement de la TVA afférente aux investissements et à certaines dépenses de fonctionnement de l'année 2018).

Le financement complémentaire sera assuré par des aides extérieures (participations et subventions).

VI) FISCALITE DIRECTE LOCALE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre). Pour 2019, elle est de 2,2%. Les bases d'imposition seront revalorisées à hauteur de cet indice.

Pour 2019, il est proposé de maintenir les taux des taxes locales directes au même niveau qu'en 2018 soit : taxe d'habitation 14.64%, taxe sur le foncier bâti 13,79% et taxe sur le foncier non bâti 56,94%.

- Le tableau de simulation des taxes directes locales (annexe 1 – cf. page 7) présente les prévisions de recettes en tenant compte de l'augmentation des bases et d'un maintien des taux.

VII) DETTE

Echéance de la dette

L'annexe 2 (page 8) présente l'évolution de l'endettement à compter de 2019.

L'annexe 3 (page 9) présente l'évolution de l'encours de la dette de 2013 à 2031 ainsi que cet encours rapporté à l'habitant.

VIII) RESSOURCES HUMAINES

Effectifs du personnel au 1/01/2019

La Commune emploie 37 agents dont l'équivalent temps plein représente 31,6 agents, hors releveurs de compteurs d'eau qui sont saisonniers. Pour mémoire, au 1/1/2018, 43 agents étaient employés, soit 31.36 agents ETP.

Le tableau des effectifs en annexe 4 (page 10) détaille les ressources humaines de la collectivité. Les agents recrutés après le 1^{er} janvier 2019 ne figurent pas dans cette annexe.

IX) Budget Service des Eaux

Résultats prévisionnels 2018

Section de fonctionnement :	excédent de	190 k€
Section d'investissement :	excédent de	212 k€
soit un excédent global de :		402 k€

Budget primitif 2019

Dépenses engagées / Restes à réaliser :

Les crédits nécessaires au paiement des soldes des marchés « construction de la nouvelle station de pompage », « Rénovation du réseau d'eau potable de la rue des Fleurs et de la rue des Lilas » et « Rénovation du forage » seront prévus au budget 2019.

Nouveaux investissements :

- Rénovation du réseau d'eau potable de la rue du 11 Novembre à l'occasion des travaux de voirie ;
- L'étude relative à la rénovation de la conduite d'amenée d'eau entre les sources et la station ;
- Le projet de rénovation et de sécurisation des réservoirs ;
- Optimisation/rénovation des vannes de coupures du réseau d'eau potable (Rte de Rothbach, Rue de l'Asile, réservoirs).

Les crédits destinés au financement du marché à bons de commande pluriannuel pour travaux d'entretien, de réparation et d'extension du réseau d'eau potable et la réalisation de nouveaux branchements particuliers seront prévus pour un montant de 120 k€.

En ce qui concerne la dette du Service des Eaux, l'annexe 5 (page 11) présente l'évolution de l'annuité de la dette à compter de 2019.

L'annexe 6 (page 12) présente l'évolution de l'annuité et de l'encours de la dette à compter de 2017.

Prix de l'eau

Le prix de l'eau distribuée reste stable.

Pour mémoire :

Taxe abonnement - par semestre et par abonné	14,50
Part variable au m3	
de 1 à 1000 m3	0,86
plus de 1000 m3	0,84
Eau vendue à d'autres collectivités - Weinbourg + SDEA	0,46

X) Budget annexe Lotissement Malterie

Résultats prévisionnels 2018

Section de fonctionnement :	déficit de	110 k€
Section d'investissement :	excédent de	10 k€
Soit un déficit global de :		100 k€

Les résultats 2018 présentent un déficit de 110k€ en section de fonctionnement et un excédent de 10 k€ en section d'investissement, soit un résultat global déficitaire de 100k€.

Trois ventes de terrains ont été réalisées en 2018. Il reste trois terrains disponibles à la vente.

- *Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2019 et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2019 organisé en son sein.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

VU POUR ACCORD
La secrétaire de séance
Elisabeth SCHLEWITZ

Pour copie conforme
Le Maire
Hans DOEPPEN